



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Exercice financier : 2019-2020

Trimestre : Juillet, Août et Septembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date
Aucun contrat de publicité ou de promotion n'a été accordé pendant cette période			